

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DU PLESSIS-BOUCHARD

Département du Val d'Oise
Canton de Domont
Arrondissement d'Argenteuil
Etat civil

DECISION DU MAIRE

N° DEC20260077

PRISE LE 18 août 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 9 AVRIL 2026

OBJET : Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal

Le Maire du Plessis-Bouchard,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL20260409-004 du 9 avril 2026 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU la décision n° DEC20240068 en date du 17 septembre 2024 portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal,

DECIDE

Article 1 :

Considérant la décision du Maire n° DEC20260068 en date du 17 septembre 2024, les concessions suivantes, n'ayant pas été renouvelées dans les délais impartis, seront reprises par la Ville à compter du 1^{er} janvier 2027 (selon l'état joint).

Article 2 :

Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.

Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

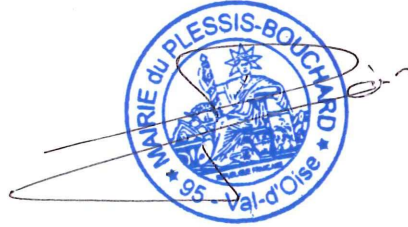
Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Article 4 :

Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
Régis PAIN



Le présent acte administratif a été :

- Transmis en Préfecture le : 25/08/2026
- Publié sur le site internet le : 27/08/2026

En application des articles L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu exécutoire le 27/08/2026

Le Maire

Régis PAIN

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à compter de la plus tardive des dates suivantes :

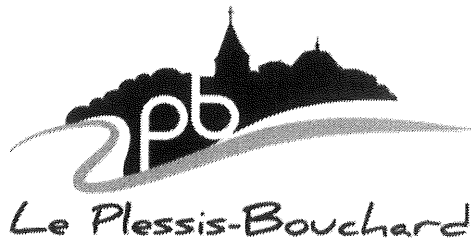
- *date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil,*
- *date de sa publication,*
- *ou à compter de sa notification.*

Le tribunal administratif peut être saisi par l'intermédiaire de l'application « télerecours citoyen », accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire de la commune du Plessis-Bouchard, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- *à compter de la notification de la réponse du Maire du Plessis-Bouchard,*
- *deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.*

Cet acte est publié sur le site internet: <https://ville-le-plessis-bouchard.fr>»



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service Etat Civil

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DECISION DU MAIRE n° DEC20260077

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal.

Le Maire du Plessis-Bouchard
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du 9 avril 2026.

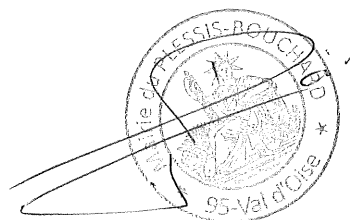
DECIDE

ARTICLE I : Considérant la décision n° DEC20240068 du 17 septembre 2024, les concessions suivantes n'ayant pas été renouvelées dans les délais impartis, seront reprises par la ville à compter du 1^{er} janvier 2027 (selon l'état joint).

ARTICLE II : - Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.
Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

ARTICLE III : - Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Fait au Plessis-Bouchard le 18 août 2026



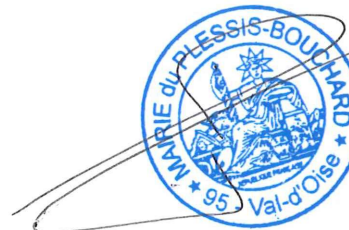
Le Maire

Régis PAIN

DECISION DU MAIRE n° DEC20260077

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal au 1^{er} janvier 2027.

<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
NC-603	BOUILLON	18/07/1994
NC-904	ROMINHAC	07/01/1994
NC-903	VIGNERONT	07/12/1994
NC-615	GOUALIN	29/08/1994
NC-2162	BLAUWBLOMME	04/02/1974
NC-2174	CHARRERE	16/07/1974
NC-2161	DUBOURJALE	05/12/1974
NC-2160	VORWALIER	09/12/1974
NC-2178	HOTTE	26/12/1974
NC-549	GELD	23/11/2009
Nc-599	RONDOUIN	14/04/1994

 **Le Maire**
Régis PAIN